

**Cours sur la réglementation des produits  
antiparasitaires au Canada (CRPAC)  
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire  
ÉBAUCHE D'ORDRE DU JOUR**

**Date :** Les 28, 29 et 30 octobre 2002  
**Lieu :** Holiday Inn Select, Kanata  
**Auditoire cible :** Titulaires d'homologation et autres personnes intéressées

**Objectif :** Donner aux participants une vue d'ensemble du processus canadien de la réglementation des pesticides, qui les aidera à préparer une demande d'homologation complète et juste et, par conséquent, permettra un examen plus efficace.

## *Jour 1*

**Séance 1 :**

- **Vue d'ensemble du Processus d'homologation de nouveaux produits.**
- **Activités portant sur les produits de formulation.**

Heure	Sujet	Durée	Animateur
8 h 15	Introduction, vue d'ensemble du CHPAC et sommaire de la structure de l'ARLA	15 min.	Pat Curry
8 h 30	Vue d'ensemble	15 min.	Wendy Sexsmith
8 h 45	Guichet unique à l'ARLA pour les demandes de renseignements	30 min.	Margherita Conti
9 h 15	Consultation préalable à la demande d'homologation	45 min.	Kathryn Adams
<b>10 h</b>	<b>Pause</b>		
10 h 30	Demandes d'homologation des catégories A et B <ul style="list-style-type: none"><li>• Échéanciers</li><li>• Étapes d'examen préliminaire et délais d'examen</li></ul>	45 min.	Judie Burke
11 h 15	Mise en forme des demandes d'homologation <ul style="list-style-type: none"><li>• ARLA</li><li>• OCDE</li></ul>	30 min.	Judie Burke
11 h 45	Homologation spécifique par produit <ul style="list-style-type: none"><li>• La politique et le point de vue opérationnel</li></ul>	20 min.	Hang Tang
<b>12 h 05</b>	<b>Dîner</b>		

## Jour 1 (suite)

Heure	Sujet	Durée	Animateur
13 h	<b>Programmes spéciaux</b> • Examens conjoints	30 min.	<b>Lisa Lange</b>
13 h 30	<b>Programmes spéciaux (suite)</b> • PHULDU • Produits à risque réduit	10 min. 20 min.	<b>Wendy Sexsmith</b> <b>Wendy Sexsmith</b>
14 h	Lacunes courantes des demandes d'homologation	45 min.	<b>Judie Burke</b>
<b>14 h 45</b>	<b>Pause</b>		
15 h	Demandes de la catégorie D : Usages limités - PEPUDU	30 min.	<b>Daryl Kindack</b>
15 h 30	Demandes de catégorie E : Permis de recherche	30 min.	<b>Lynda Austen</b>
16 h	Homologations d'urgence Exigences et délais	30 min.	<b>Richard Aucoin</b>
16 h 30	Récapitulation		<b>Pat Curry</b>



## Jour 2

Heure	Sujet	Durée	Animateur
8 h 30	Accueil et vue d'ensemble de la journée	5 min.	<b>Pat Curry</b>
8 h 35	Mise à jour / Demandes d'homologation électroniques	15 min.	<b>Valerie Robertson</b>
8 h 50	Comment remplir un formulaire de déclaration des spécifications	40 min.	<b>Maria Papiez</b>
9 h 30	Vérification des étiquettes	30 min.	<b>Frania Marie Granville</b>
<b>10 h</b>	<b>Pause</b>		
10 h 30	Procédures d'envoi d'un avis	30 min.	<b>Margherita Conti</b>
11 h	Demandes d'homologation de catégorie C Modifications • Échéanciers • Étapes de l'examen préliminaire et délais d'examen	60 min.	<b>Stéphane Lavigne</b>
<b>12 h</b>	<b>Dîner</b>		
13 h	Demandes d'homologation de catégorie D : Programme d'importation de produits antiparasitaires en vue de la fabrication suivie de l'exportation	30 min.	<b>Shawn Fancy</b>
13 h 30	Renouvellement	30 min.	<b>Frania Marie Granville</b>
<b>14 h</b>	<b>Pause</b>		
14 h 15	Activités portant sur les produits de formulation Présentation conjointe	180 min.	<b>Brad Bergen Don Wilkinson Croplife/ACPCS</b>
<b>15 h 30</b>	<b>Pause</b>		
<b>15 h 45</b>	Activités portant sur les produits de formulation Présentation conjointe (suite)		
<b>17 h 15</b>	Récapitulation		<b>Pat Curry</b>



## Jour 3

### Séance 2 : Évaluation scientifique et processus de prise de décision concernant les pesticides

**Objectif :** Donner une vue d'ensemble de l'évaluation scientifique et du processus de prise de décision.

Heure	Sujet	Durée	Animateur
8 h 00	Accueil et renseignements sur l'exemple sélectionné	15 min.	Pat Curry
8 h 15	Nouveaux produits versus réévaluation	15 min.	Jeff Parsons
8 h 30	Évaluation de l'efficacité	30 min.	Pierre Beauchamp
9 h 00	Évaluation chimique	20 min.	Bernadette Boutin-Muma
9 h 20	Évaluation sanitaire - évaluation de la toxicologie	40 min.	Steve Wong
<b>10 h 00</b>	<b>Pause</b>		
10 h 15	Évaluation sanitaire - Évaluation de l'exposition alimentaire	30 min.	Henri Bietlot
10 h 45	Évaluation sanitaire - Évaluation du risque et de l'exposition professionnelle	30 min.	Dana Bruce
11 h 15	Évaluation du risque environnemental	30 min.	Valerie Hodge
11 h 45	Évaluation globale du risque - gestion et prise de décision	30 min.	Wendy Sexsmith
12 h 15	Conformité et exécution de la <i>Loi sur les produits antiparasitaires</i>	15 min.	David Quesnel
<b>12 h 30</b>	<b>Dîner</b>		



## Jour 3 (suite)

### Séance 3 : PEPUDU<sup>1</sup> demande d'homologation et examen

**Objectifs :** Présenter un survol du processus de PEPUDU et fournir les grandes lignes de la façon efficace de mener des essais de génération de données.

**Auditoire cible :** Coordonnateurs d'usages limités, promoteurs, personnel de recherche provincial et fédéral et titulaires d'homologation.

Heure	Sujet	Durée	Animateur
13 h 30	Introduction	5 min.	Pat Curry
13 h 35	Consultation préalable à la demande d'homologation et documents afférents	25 min.	Daryl Kindack
<b>Discussion des sujets : consultation préalable, génération de données et préparation d'une demande d'homologation</b>			
14 h 00	Efficacité, sensibilité d'une culture	60 min.	Pierre Beauchamp, Suzanne Chalifour, Najib Malik
<b>15 h 00</b>	<b>Pause</b>		
15 h 20	Résidus de pesticides dans les aliments	40 min.	Jennifer Selwyn
16 h 00	Exposition professionnelle	20 min.	Christine Norman
16 h 20	Évaluation du risque et prise de décision	40 min.	Wendy Sexsmith
17 h 00	Récapitulation du cours		Pat Curry

---

<sup>1</sup>PEPUDU = Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités à la demande des utilisateurs

## Définitions générales

**Catégorie A :** les demandes de cette catégorie concernent les nouvelles matières actives de qualité technique (MAQT) ou les produits de systèmes intégrés (PSI) et les préparations commerciales (PC) dérivées, les nouveaux usages importants, les demandes faites dans le cadre du Programme d'homologation des usages limités à la demande des utilisateurs (PHULDU) et l'établissement de limites maximales de résidus (LMR) pour les MAQT n'ayant pas encore fait l'objet d'un examen. Une demande d'homologation pour une nouvelle matière active doit être accompagnée d'une demande pour la ou les préparations commerciales dérivées. Les demandes de la catégorie A nécessitent un dossier de renseignements complet ou substantiel.

**Catégorie B :** les demandes de cette catégorie nécessitent une évaluation de la part d'une ou plusieurs divisions scientifiques, par suite d'un changement survenu à l'intérieur d'une catégorie d'utilisation. Ces changements comprennent notamment les modifications des caractéristiques chimiques d'un produit, telles que les sources et les spécifications d'une MAQT et, pour les PC et les concentrés de fabrication (CF), les changements touchant les éléments suivants : garantie, forme sous laquelle se retrouvent les matières actives, formulation et nouvelles combinaisons de MAQT. La catégorie B comprend également les demandes de modification d'étiquette qui découlent de changements survenus dans les éléments suivants : mode d'application du produit, niveau de lutte, mélange en cuve, organismes nuisibles visés, mise en garde et classification du produit. On y trouve également les demandes de conversion ou de prolongation de l'homologation temporaire, de même que les demandes de limites maximales de résidus additionnelles pour les MAQT ayant déjà fait l'objet d'un examen.

**Catégorie C :** cette catégorie couvre les demandes, sans renseignements à l'appui, visant des produits récemment homologués ou dont l'homologation a été modifiée, et pour lesquels des changements mineurs doivent être apportés à l'étiquette ou à la formulation (p.ex., homologation d'un produit sur la base d'une homologation préalable).

**Catégorie D :** cette catégorie comprend les demandes d'homologation ou de modification de l'homologation de produits faisant l'objet de programmes spéciaux : Programme d'importation de produits antiparasitaires en vue de la fabrication suivie de l'exportation (PIPAFE) (voir Dir95-05, *Programme d'importation de produits antiparasitaires en vue de la fabrication suivie de l'exportation*), Importation pour usage personnel (IUP), Copie étalon (voir Dir93-20, *Processus d'homologation des produits étalons (PE) et des copies d'étalons (CE)*), Étiquette privée (voir Dir93-21, *Processus d'homologation des produits initiaux (PI) et sous étiquette privée (PEP)*) et Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs (PEPUDU) (voir Dir93-23, *Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs*).

**Catégorie E :** les demandes comprennent les permis de recherche (voir Dir93-22, *Lignes directrices pour les permis de recherche sur les pesticides chimiques*) relatifs aux nouvelles matières actives, les nouveaux usages de matières actives homologuées, et les avis exigés dans le cas de recherche sur le terrain effectuée au Canada. Les exemptions visant les renseignements exigés dépendent de l'importance et de l'emplacement des sites devant être traités.

